



16ème législature

Question N° : 11414	De M. Jean-Charles Larssonneur (Horizons et apparentés - Finistère)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Solidarités et familles
Rubrique >institutions sociales et médico sociales	Tête d'analyse >Remise du rapport sur les « oubliés du Ségur » par le Gouvernement	Analyse > Remise du rapport sur les « oubliés du Ségur » par le Gouvernement.
Question publiée au JO le : 19/09/2023 Réponse publiée au JO le : 09/01/2024 page : 275 Date de changement d'attribution : 26/09/2023		

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'engagement du Gouvernement à remettre un rapport au Parlement sur les revalorisations prises en faveur des personnels du soin, du médico-social et du social dans le cadre du « Ségur de la santé » et des accords dits « Laforcade ». Selon l'article 83 de la loi n° 2022-1616 du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023, le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois suivant la promulgation de ladite loi, un rapport portant sur l'application de l'article 48 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 et de l'article 42 de la loi n° 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022. Ce rapport s'attache à identifier les professions du soin, du médico-social et du social qui n'ont pas bénéficié des mesures de revalorisation prises dans le cadre du « Ségur de la santé » et des accords dits « Laforcade ». Il présente des pistes pour améliorer la rémunération des personnels exclus et pour assurer plus largement l'attractivité de tous les métiers des secteurs sanitaire, social et médico-social. Presque neuf mois après la promulgation de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, ce rapport sur ces « oubliés du Ségur » n'a pas encore été remis au Parlement. Or cette différence de traitement entre les personnels de santé, du médico-social et du social créent des tensions dans les équipes, du découragement, de la démotivation et diminue l'attractivité de secteurs déjà en forte tension. Il souhaite donc savoir quand le Gouvernement prévoit de remettre ce rapport au Parlement.

Texte de la réponse

L'attractivité des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social est au premier rang de la feuille de route du Gouvernement qui entend agir sur l'ensemble des leviers d'attractivité (accès à la formation continue, amélioration des conditions de travail et lutte contre la sinistralité...). Conformément à l'article 83 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2023, le ministère des solidarités et des familles doit remettre un rapport au Parlement relatif à la mise en œuvre du « Ségur de la santé » et des accords dits « Laforcade ». Ce rapport identifiera, notamment, les professions du soin, du médico-social et du social qui n'ont pas bénéficié des mesures de revalorisation et il présentera des pistes pour améliorer la rémunération des personnels exclus et pour assurer plus largement l'attractivité de tous les métiers des secteurs sanitaire, social et médico-social. Ce rapport a nécessité un délai supplémentaire au regard de l'ensemble des données du secteur qui devaient être exploitées. Le ministère des solidarités et des familles est attaché à la bonne application des mesures de la Loi de financement de la sécurité sociale qui ont été votées par les parlementaires et le rapport sera remis avant la fin de l'année 2023.

